



BULLETIN PÉRIODIQUE D'INFORMATION

www.emeraudedesrives-phase1.ca

Vol. 10 -

No. 4

avril 2022

LE DÉCONFINEMENT

Avec le mois d'avril, la santé publique annonce un grand assouplissement des mesures d'urgence vécues lors deux premières années, sans aucun doute au grand soulagement de la majorité d'entre nous.

Toutefois, nous sommes plus de 180 personnes qui vivons dans le même édifice avec des espaces communs où nous sommes appelés à côtoyer plusieurs personnes dans une même journée. Nous rappelons, que même si les mesures sanitaires ne stipulent plus les mêmes obligations, il est important de respecter les personnes qui continuent à les appliquer. Joyeuses Pâques et bon printemps.

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES COPROPRIÉTAIRES

Avec le printemps, vient également l'annonce de l'assemblée annuelle des copropriétaires d'Émeraude des Rives-Phase 1 qui se tiendra le mercredi 4 mai 2022 au sous-sol de l'église Notre-Dame-des-Champs à compter de 19 h.

Si vous prévoyez ne pas pouvoir être présents, il serait important de donner une procuration à une personne de votre choix afin que l'assemblée puisse se tenir à la date fixée.

Dès maintenant, les personnes intéressées à offrir leurs services à titre d'administrateur ou de membre du Bureau d'assemblée il est temps de commencer à y réfléchir.

RAPPELS AVEC L'ARRIVÉE DU PRINTEMPS

Travaux dans les unités d'habitation

Plusieurs d'entre nous ont profité de l'hiver pour planifier une réparation ou une nouvelle décoration de leur unité d'habitation. Nous tenons à vous rappeler que l'Acte de copropriété spécifie que les travaux importants doivent recevoir l'approbation de l'administration dans un premier temps.

Les appareils domestiques mis au rebus, les meubles désuets dont vous voulez vous départir et les gros morceaux doivent être mis à la rue à un moment précis dont l'administration peut vous donner les dates de ramassage par la ville de Repentigny et se charger d'informer la ville.

Les résidus de construction sont de la responsabilité du contracteur qui doit en disposer dans un des deux éco-centre accessibles aux résidents de Repentigny. L'administration peut vous fournir les adresses.

Il est de la responsabilité du copropriétaire de s'assurer de la propreté des travaux dans les espaces communs.

LE JARDIN COMMUNAUTAIRE EN PROJET

Le projet de jardin communautaire est semé et il y a une demie douzaine de personnes intéressées. Un rappel pour ceux et celles qui ont oublié de donner leur nom en le mettant dans la boîte de l'administration. Bienvenue.

LE CHANGEMENT D'HEURE

Nous vous rappelons qu'avec le changement d'heure de fin mars, il est recommandé de fermer et d'ouvrir vos robinets de service qui servent à fermer l'eau de façon occasionnelle seulement afin de s'assurer que ces robinets sont toujours fonctionnels.

Avec le vieillissement de l'édifice, ces robinets deviennent difficiles à manipuler. On retrouve ces robinets en dessous de l'évier, des lavabos, des toilettes et derrière la machine à laver. Idéalement, pour la machine à laver, elle devrait être fermée après chaque usage, surtout si les tuyaux de caoutchouc ne sont pas recouverts d'une gaine de métal. Merci pour cette prévention élémentaire.

UN RAPPEL ÉCOLOGIQUE

Il arrive que des copropriétaires qui attendent des personnes dans le hall d'entrée passent le temps en grillant une bonne cigarette. Il faut se rappeler qu'il est interdit de fumer dans les espaces communs comprenant le hall d'entrée. Merci.

INCIDENT PARTICULIER À LA BIBLIOTHÈQUE

Durant l'avant dernière semaine de mars, une ou des personnes semblent avoir déplacé plusieurs livres sur les rayons de la bibliothèque sans les remettre à leur place habituelle. Le désordre constaté, la responsable a pensé qu'il y avait eu un "ravage".

Nous avons la chance d'avoir une bénévole depuis plusieurs années qui s'occupe assidument des livres apportés par des copropriétaires afin de les mettre à la disposition de tous.

Il est clairement indiqué dans ce lieu restreint mais accessible de ne pas replacer les livres sur les tablettes mais de les laisser sur la table située à cet endroit.

Nous profitons de cet évènement pour remercier grandement Mme Colette Ganley du 105 pour son dévouement et son efficacité depuis plusieurs années.

LES COLIS SONT COMME LES LETTRES À LA POSTE

Avec les achats en ligne rendant de plus en plus facile l'accès à des biens de son choix, il arrive que des personnes prennent ces colis pour les transporter à la porte du destinataire concerné pour lui rendre service. Il est arrivé malencontreusement que des colis transportés de cette façon ont été subtilisés à la porte du destinataire causant ainsi un fort désagrément pour cette personne qui ne reçoit pas son colis.

Il faut rappeler que les colis laissés à la porte intérieure de l'édifice ou à la salle des casiers postaux sont sous la surveillance de caméras de notre réseau de sécurité.

Les colis sont comme les lettres à la poste, ils sont aussi précieux que le courrier de sa Majesté et ils n'appartiennent qu'à leur destinataire. Merci.

DES MESURES DE SÉCURITÉ QU'IL FAUT SE RAPPELER

Nous avons observé depuis quelque temps que des copropriétaires ouvrent la porte d'entrée principale de l'édifice à des personnes inconnues par amabilité ou politesse.

Considérant que l'édifice n'a pas de "portier" comme plusieurs grands édifices, il appartient à chacun d'être prudent avant d'ouvrir la porte à tous sans connaître leur destination dans l'édifice.

À REMETTRE DANS LA BOÎTE DE L'ADMINISTRATION

Je suis intéressé(e) à participer au jardin communautaire

NOM: _____

Numéro de condo _____